

CONDITIONS GENERALES DE VOYAGE

Voyage de fin d'études Paris-Berlin-Jura

Vous avez reçu la lettre concernant le voyage de fin d'études et vous en avez signé l'inscription.

1 Coût du voyage

Le coût du voyage est de **400 euros**.

Le paiement s'échelonne comme suit, un acompte, 4 épargnes.

Acompte : 100 euros (05/11/2018)

Epargne n°1 : 75 euros (05/12/2018)

Epargne n°2 : 75 euros (05/01/2019)

Epargne n°3 : 75 euros (05/02/2019)

Epargne n°4 : 75 euros (05/03/2019)

2 Inscription

Si vous désirez que votre enfant participe à ce voyage, nous vous invitons à l'inscrire à partir du mercredi **24/10/2018 19h00 (UTC)** via ce lien : **<https://framadata.org/yKZNI7nbc64OcGjr>**. Il vous suffit d'y spécifier le nom, le prénom, la classe de votre enfant et de cocher « participera au voyage ». N'oubliez pas, avant de quitter la plateforme Framadata, d'enregistrer votre choix.

Il va de soi que toute inscription effectuée avant la date et l'heure reprises ci-dessus ne sera pas prise en compte. Nous tenons également à signaler que cette inscription a **valeur d'engagement**. En effet, vous comprendrez aisément qu'il est impératif de connaître le nombre de participants car, de celui-ci, dépendra l'organisation du voyage ainsi que le prix de ce dernier.

3 Annulation par le voyageur

En cas d'annulation du voyage, les frais suivants seront à payer :

- De la réservation jusqu'à 30 jours avant le départ :
20 % du montant total du voyage
- De 29 jours avant le départ à 15 jours avant le départ : 50% du montant total du voyage
- De 14 jours avant le départ à 7 jours avant le départ : 75% du montant total du voyage
- De 6 jours au jour du départ : 100 % du montant total du voyage

Si l'élève peut être remplacé par un(e) autre élève de l'Institut (une fille par une fille et un garçon par un garçon), ces frais ne seront pas réclamés à condition que le remplaçant se mette en ordre de paiement.

Cas particuliers

Dans les situations suivantes :

- Décès d'un membre de la famille jusqu'au 2^e degré (parents, frères, sœurs, grands-parents) ou d'une personne habitant sous le même toit;
- Certificat médical certifiant l'incapacité totale à participer au voyage (ex. : jambe fracturée), à savoir que les dépressions ne sont pas prises en considération ;

Les sommes déjà versées, après déduction de l'acompte seront remboursées.

4 Résiliation avant le départ par l'Institut Marie-Thérèse

Toutes les sommes versées par l'élève et les parents seront remboursées.

5 Horaires

L'élève est tenu de se présenter au lieu de départ avec ses bagages au plus tard 30 minutes avant le départ.

6 Bagages

Les bagages transportés gratuitement sont limités à une valise de dimension normale avec un poids de maximum 15 KG et d'un sac à main par personne.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les objets ou bagages détériorés, perdus ou volés.

7 Assurances

Si l'encadrement du groupe est assuré par les organisateurs, ceux-ci ne peuvent être responsables de la surveillance constante des élèves. Ils ne sont dès lors pas responsables en cas d'accident ou de tout autre incident qui pourrait se produire pendant le voyage. Toutefois, l'assurance de l'école couvre l'élève de la même façon que pendant l'année scolaire.

8 Accident-maladie

En inscrivant votre enfant au voyage, vous autorisez les organisateurs à prendre toutes les mesures d'ordre médical ou chirurgical que nécessiterait l'état de santé de votre enfant à la suite d'une maladie ou d'un accident. A cet effet, il vous sera demandé de remplir une fiche d'identité et de vous procurer auprès de votre mutuelle la carte européenne d'assurance maladie. Le montant du voyage ne couvre pas ces frais, ils vous seront adressés au retour et/ou pris en charge par notre assurance voyages à certaines conditions.

9 Non-respect des consignes

Tout élève qui s'inscrit s'engage à respecter les consignes, ainsi que le règlement de l'organisme qui nous héberge. En voici les points essentiels :

- il est interdit d'emporter avec soi des bouteilles d'alcool et d'en avoir dans les chambres ;
- il est interdit aux garçons de passer la nuit dans une chambre de filles et vice-versa ;
- il est interdit de faire du bruit dans les chambres, le silence complet est obligatoire à partir de 22H.
- il est obligatoire de respecter les heures de consignes, y compris celle de fin de journée et de rentrée à l'hôtel.

Notre règlement d'ordre intérieur (ROI) est d'application.

Si la convivialité entre tous les participants est l'objectif majeur, il ne faut pas confondre un voyage d'études avec une « guindaille ».

Tout élève qui ne respecte pas ces consignes sera sanctionné d'un retour immédiat en Belgique, à ses frais, et sans qu'il ne puisse réclamer un quelconque remboursement.

10 Temps libre

Le programme prévoit des temps libres qui couvrent certaines périodes de repas ou une activité de découverte autonome ou un temps de liaison entre deux activités.

Le cadre et l'organisation des temps libres participent également à l'apprentissage de l'autonomie. Il fait l'objet d'une autorisation parentale et l'élève s'engage à en respecter le cadre.